

L'étude des différents pavages faite d'après ces données a donné les résultats suivants.

“ Le pavage en pierre à bosses (granit, etc.) est le plus défectueux au point de vue hygiénique. Les surfaces inégales empêchent la juxtaposition parfaite des pierres. Il reste entre elles un interstice qui ne fait que s'accroître avec le temps et l'usure, et où vont stagner en permanence les poussières et matières organiques de toutes sortes qui sont soulevées dans l'air à chaque instant, en attendant qu'elles s'infiltrent, durant le printemps et l'été, dans les couches inférieures où elles demeurent en permanence. Le nettoyage, — lavage et balayage, — est impossible à exécuter d'une façon satisfaisante. L'usure, plus rapide à cause des inégalités de surface, fait de la poussière très irritante pour les voies respiratoires. Ce pavage est trop sonore pour les rues de demeures privées et fait souffrir les malades qu'on transporte.

Le pavage en bois offre moins d'inconvénient que le pavage en pierre, lorsqu'il est bien fait. Il permet une juxtaposition à peu près complète et présente lorsqu'il est bien fait une surface facile à nettoyer. Le pavage en brique offre des avantages à peu près pareils.

Le pavage en asphalte est le meilleur et le plus hygiénique. Il offre une pente égale, une surface plane, unie, sans aucun interstice. Il est imperméable. Il se nettoie facilement et n'est pas sonore.

Le rapport conclut en conséquence comme suit :

1o. Les pavages en pierre à bosses et en brique ne sont pas hygiéniques.

2o. Les pavages en bois offrent des avantages qu'il est difficile de réaliser dans notre pays avec ses hivers rigoureux.

3o. Le pavage en asphalte est supérieur à tout autre pavage à cause des avantages exceptionnels qu'il présente à tous les points de vue.

2o. RAPPORT DE LA COMMISSION DU BON LAIT

Montréal, 19 Mars 1907.

M. Raoul Masson, secrétaire de la Commission présente à la Société un résumé des travaux de la Commission. Après avoir rémemoré la lutte entreprise par la Société Médicale de Montréal, pour remédier à la mauvaise qualité du lait fourni à la population, il rappelle le dévouement

et le courage déployé par la première commission. Toujours ardente à la lutte, la Société Médicale de Montréal choisit une nouvelle commission composée de MM. Marien, Harwood, Laberge, Monod, Marin, Ethier, Archibald, Adami, Fry, Blackader, Evans. L'orientation fut assez laborieuse. Plusieurs propositions furent étudiées. Différents moyens furent soumis et discutés pour pouvoir obtenir un bon résultat, car il ne faut pas oublier qu'en matière alimentaire le consommateur est l'être le plus insouciant, le plus indifférent qui existe, avant tout c'est le bas prix qui le captive et c'est malgré lui qu'il faut le protéger et ne pas compter beaucoup sur lui en aucun temps pour améliorer quoi que ce soit. Une troisième proposition, qui fut acceptée, fut d'attaquer les marchands de lait, tant producteurs que détaillants, et le seul moyen qui se présentait était la loi. Pour atteindre les fournisseurs éloignés, il fallait une loi provinciale qui atteindrait immédiatement tous les producteurs de la Province de Québec. Il fut résolu de diviser le travail en trois parties.

1o. Règlements concernant le producteur.

2o. Règlements concernant la transportation.

3o. Règlements concernant le détaillant.

Jusqu'à présent, le seul homme responsable de la mauvaise qualité du lait était le malheureux laitier, et souvent le premier coupable était le producteur même qui, assuré de l'impunité, continuait à donner un lait sale, infect, sans jamais être inquiété. La Commission comprit que c'était lui qu'il fallait d'abord attaquer et elle rédigea un code de dix-sept articles que devra observer le fermier qui voudra produire du lait et le mettre sur le marché, et ces lois reposent sur l'alimentation des vaches laitières, sur la propreté des laiteries, sur la température du lait, sur l'isolement des animaux malades et sur la visite de médecins vétérinaires.

Dans une prochaine séance, la Commission étudiera la question du transport, puis viendra ensuite l'étude d'un règlement municipal.

3o. A PROPOS DU SERUM DE MARMOREK, PAR M. F. MONOD

Cette dernière communication amène une discussion toute amicale entre MM. Lesage et Monod. M. F. A. de Martigny propose, secondé par M. Lesage, qu'une commission, composée de MM.